BEAUHARNOIS VOUS INFORME

Vol. 7 – N° 7
10 JUILLET 2017

Découvrez un dossier complet sur notre parc industriel, source de fierté et gage de prospérité économique.

VILLE DE Beauharnois

ville.beauharnois.qc.ca

BEAUHARNOIS VOUS INFORME

Vol. 7 - N° 7
10 JUILLET 2017

03 GRAND DOSSIER
06 ACTUALITÉS
09 CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE
10 PRÉVENTION INCENDIE
10 AVIS PUBLICS

MOT DU MAIRE

DE NOUVELLES PUBLICATIONS POUR MIEUX VOUS INFORMER

Dans un souci de toujours améliorer les outils de communication de la Ville, notre *Beauharnois vous informe* a profité du printemps pour se refaire une beauté. Il revient ce mois-ci encore plus branché et à l'écoute de ses citoyens.

Dans un nouveau format original et épuré, les informations d'intérêt pour les Beauharlinois et Beauharlinoises y sont présentées dans différentes rubriques. L'ancienne section connue sous l'appellation Culture et Loisirs est maintenant remplacée par un calendrier aide-mémoire détachable. Vous pouvez ainsi le conserver et garder ces dates importantes à l'œil. D'ailleurs, en complément d'information sur les différents sujets abordés, il est toujours possible de consulter le site Internet de la Ville. Autre nouveauté sur le plan des communications : la Ville publiera désormais trois à quatre publications spéciales par année qui présenteront toutes les informations relatives aux inscriptions des loisirs, aux événements récurrents, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de notre environnement.

Le parc industriel de Beauharnois se veut un site accueillant pour les nouvelles entreprises, un milieu propice pour le développement de leurs activités avec suffisamment d'espace leur permettant d'intégrer des projets d'expansion.

La Coop de santé prend son envol

Une des grandes nouvelles des dernières semaines est sans contredit l'annonce de l'arrivée d'un premier médecin généraliste à la Coop Beauharnois en santé. Dr Ghumman, qui débutera sa pratique au début du mois de juillet, sera assisté dès janvier 2018 du Dr Hemdani. Ensemble, ils pourront offrir à des milliers de citoyens de Beauharnois, un médecin de famille. Bravo à l'équipe de la Coop pour leur dévouement et leur bon travail qui a rendu possible cette réussite.

L'essor du parc industriel

À la lecture des pages qui suivent, vous prendrez connaissance d'un dossier complet sur notre parc industriel, source de fierté et gage d'un développement économique sain et équilibré. À proximité de l'autoroute 30, notre parc industriel est en pleine expansion. Laissez-nous vous présenter les têtes d'affiche de ce secteur de la ville ; celles qui, pour l'instant, confirment son caractère exceptionnel.

Claude Haineault – **Maire**

En couverture : Salle de serveurs informatiques de l'entreprise OVH située dans le parc industriel de Beauharnois.

GRAND DOSSIER

LE PARC INDUSTRIEL

Le parc industriel de Beauharnois se démarque par son positionnement géographique grandement attrayant. Situé au carrefour de l'autoroute 30 et de la route 236, il est traversé par le réseau ferroviaire de CSX transportation. Il se trouve à 15 minutes de la Voie maritime du Saint-Laurent grâce au port de Valleyfield qui, par son accès direct à l'autoroute 30, favorise l'échange et le transbordement des matières acheminées par voie ferrée, voie maritime et voie terrestre. L'emplacement du parc industriel de Beauharnois est des plus stratégiques pour les entreprises qui souhaitent être en plein cœur des corridors commerciaux Québec-Ontario-États-Unis.

UNE VILLE INVITANTE

La Ville de Beauharnois offre à ses entreprises une localisation de choix grâce à de nombreux atouts concurrentiels et géographiques. Qu'on pense à la desserte de l'autoroute 30, la présence du gaz naturel, une main-d'œuvre qualifiée et une voie ferroviaire s'ouvrant sur l'Amérique du Nord, le potentiel de croissance est illimité. De plus, le prix de vente des terrains dans le parc industriel défie toute comparaison et permet ainsi aux entreprises d'être compétitives dans un milieu où chaque dollar compte. La Ville de Beauharnois ne s'arrête pas là et continue de planifier le développement de son parc industriel afin d'offrir un écosystème riche en occasions d'investissement et une forte complémentarité entre les industries. Par ailleurs, les investisseurs peuvent compter sur une relation de confiance avec les représentants de la Ville et des intervenants impliqués dans l'implantation et l'opération de leurs entreprises sur son territoire puisqu'elle a à cœur leur réussite.

DES SECTEURS DISTINCTS

Notre parc industriel se divise en cinq secteurs bien distincts pour une superficie totale de plus de 32 000 000 de pieds carrés.

- Quartier de l'Aluminerie
- Quartier du Boisé
- Quartier Robert-Mckenzie
- Quartier Turnbull
- Quartier Urgel-Charrette

UNE RICHESSE DE DIVERSITÉ

Que ce soit dans les secteurs de la chimie, de la métallurgie, de l'hébergement informatique, du transport, de la distribution ou de l'environnement, le parc industriel de Beauharnois offre déjà un éventail d'entreprises des plus diversifiés. Voici les principales têtes d'affiche de ce tissu industriel dynamique en plein essor :

Nombre d'employés

CSX INTERMODAL INC.

(Quartier de l'Aluminerie)

15, chemin des Hauts-Fourneaux

csx.com | 10+

Gare de triage positionnée stratégiquement à Beauharnois. Sa voie ferrée traverse et dessert le parc industriel qui est voisin du port de Valleyfield, le seul port canadien à avoir un accès direct au réseau de CSX. Ce réseau offre un avantage concurrentiel important aux entreprises. Il offre un lieu d'implantation avec un accès ferroviaire aux marchés des Grands Lacs ainsi qu'à la Voie maritime du Saint-Laurent, Boston, New York, Philadelphie, Washington D.C., Chicago, Raleigh jusqu'à Jacksonville en Floride.

AXIALL

(Quartier de l'Aluminerie)

31, rue de l'Industrie

axiall.com | 105

Axiall produit du chlore, de l'hydroxyde de sodium, de l'acide chlorhydrique et de l'hypochlorite de sodium. Les ventes de l'entreprise s'élèvent à plus de 50 M$ et la valeur de ses exportations aux États-Unis se situe entre 10 et 25 M$.

CHEMTRADE

(Quartier de l'Aluminerie)

75, chemin des Hauts-Fourneaux

chemtradelogistics.com | 28

Chemtrade, anciennement connue sous le nom de Canexus, produit du chlorate de sodium et du chlore-alcali en grande partie pour les industries de pâtes et papiers et pour le traitement de l'eau. À faible coût d'exploitation, l'entreprise affiche fièrement une croissance basée sur des pratiques d'exploitation sûres et durables par le biais de leur engagement à *Responsible Care*.

OVH

(Quartier de l'Aluminerie)

40, rue de l'Industrie

ovh.com | 115

Cette entreprise française spécialisée en hébergement de sites Internet a choisi de s'implanter à Beauharnois en 2012 afin de démarrer ses activités en Amérique du Nord. OVH vise à devenir le plus grand hébergeur au monde avec 360 000 serveurs.

CHLORETEC S.E.C.

(Quartier de l'Aluminerie)

35, rue de l'Industrie

prommel.com | 10

Cette entreprise québécoise est une filiale du Groupe Prommel. Elle s'est implantée en 2012 à Beauharnois afin d'y fabriquer de l'hypochlorite de sodium, mieux connu sous le nom d'eau de javel. L'usine minimise les rejets dans l'environnement et réutilise efficacement l'eau de sa chaîne de production.

RIO TINTO ALCAN INC.

(Quartier de l'Aluminerie)

40, rue de l'Industrie

riotintoalcan.com | 30

Rio Tinto Alcan est l'un des cinq groupes de produits fabriqués par Rio Tinto, un important groupe minier international. La division située à Beauharnois produit surtout de l'aluminium. L'industrie de l'automobile, principalement le constructeur japonais Honda, s'avère le client majeur de l'usine.

BIOM

(Quartier Urgel-Charrette)

Rue Urgel-Charrette

monbiom.ca | 10

Annoncé en 2014, ce projet de 40 M$ est actuellement en appel d'offres et devrait être en opération en 2019. Cette usine de biométhanisation et de compostage permettra de réduire les gaz à effet de serre et de produire de l'énergie plus verte. Ainsi, une seconde vie sera donnée à 30 000 tonnes de matières organiques.

ESPACE 30
(Quartier du Boisé)

Rue du Boisé
300+

Le consortium formé du Groupe Lagacé Immobilier, du Groupe Custeau et du Fonds immobilier de solidarité FTQ est derrière la construction de « L'Espace 30 ». Ce complexe immobilier comprendra une station d'essence, un dépanneur et de la restauration rapide. Un hôtel, des espaces à bureaux, des restaurants et des commerces de destination sont également prévus au projet.

IKEA
(Quartier Urgel-Charrette)

Rue Urgel-Charrette
ikea.com | **ND**

IKEA aménage son centre de distribution pour l'est du Canada et déménage son centre de distribution de Brossard à Beauharnois sur un terrain de 5,38 millions de pieds carrés. Le nouveau site permettra d'entreposer les marchandises devant être distribuées dans un rayon de 1 000 kilomètres.

INDUSTRIE ACL INC.
(Quartier Turnbull)

Rue Turnbull
industrieacl.com | **4**

Industrie ACL est une entreprise québécoise créée en 2001. Auparavant établie dans la ville de Mercier, elle se spécialise dans la fabrication et la transformation de structures de métal (inox, aluminium, titane). L'entreprise sera en activité en juillet 2017.

CONSTRUCTION & EXPERTISE PG
(Quartier Robert-Mckenzie)

500, rue Robert-Mckenzie
pgconstruction.ca | **16**

Entreprise d'ingénierie dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et du génie civil. Elle a 20 ans d'expérience dans le domaine de la construction et de la réhabilitation de bâtiments, ponts, barrages et structures maritimes. Elle est spécialisée dans la réfection et la construction de structures de béton.

ENVIRONOR
(Quartier Robert-Mckenzie)

501, rue Robert-Mckenzie
environor.ca | **14**

Mise en opération à Beauharnois en septembre 2016, cette entreprise exerce des activités commerciales centrées sur la fourniture de produits et de services conçus sur mesure pour corriger la dégradation de l'eau dans les réseaux de distribution.

LES BALANCES LEDUC ET THIBEAULT
(Quartier Robert-Mckenzie)

200, rue Robert-Mckenzie
leduc-thibeault.com

Entreprise de fabrication de balances industrielles depuis plus de 50 ans, certifiée ISO 9001-2008. Elle vend, loue, répare, vérifie et entretien des balances industrielles.

LALONDE & BRIENT
(Quartier Robert-Mckenzie)
lalonde-brient.com

L'entrepreneur général Lalonde & Brient, spécialisé dans la réalisation de projets clés en main pour des bâtiments industriels et commerciaux, développe des locaux industriels. À Beauharnois, les condos industriels de Lalonde & Brient regroupent les entreprises suivantes : Embouteillage Express, Services industriels Canada et Nomad airstream.

Avec cette brochette d'entreprises des plus variées, vous pouvez constater la richesse de notre parc industriel ainsi que tout son potentiel. Pour de plus amples renseignements sur les entreprises de notre territoire, vous pouvez consulter et télécharger le Répertoire industriel de Beauharnois :

Pour consulter le répertoire industriel, visitez le : **ville.beauharnois.qc.ca/parc-industriel-de-beauharnois/**

Hydro-Québec est un joueur important dans la distribution d'électricité à travers l'Amérique du Nord. La centrale de Beauharnois a ouvert ses portes en 1961.

ACTUALITÉS

Soucieuse de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens en prévenant la sédentarité, la Ville a lancé sa toute nouvelle Politique des loisirs, du sport et du plein air.

LES LOISIRS, LE SPORT ET LE PLEIN AIR AU CŒUR D'UNE NOUVELLE POLITIQUE MUNICIPALE

Cette politique marque un pas important dans le développement des loisirs de Beauharnois. L'idée est de bâtir une ville en santé par un environnement favorable à la pratique d'activité physique en améliorant l'accès aux activités de loisir, de sport et de plein air. Ainsi, de saines habitudes inspirantes pour les générations futures seront développées.

L'adoption de cette politique élaborée en concertation avec la population permet d'établir une vision commune et offre une stratégie d'action qui répond précisément aux attentes des citoyens. L'approche inclusive et participative que la Ville a expérimentée pour la réfection du *skatepark* et l'élaboration de cette politique favorisent grandement le renforcement du sentiment d'appartenance.

Ces nouvelles pratiques permettent de bonifier la qualité des infrastructures et l'offre de service en loisirs. C'est ainsi que la Ville a entrepris diverses démarches dernièrement, notamment des travaux d'envergure pour le nouveau complexe aquatique extérieur, la réfection du *skatepark,* la restauration de l'ensemble des terrains de tennis, la création d'un nouveau terrain multisport et l'aménagement de nouveaux modules de jeux pour enfants dans les parcs.

Ces nouvelles pratiques permettent de bonifier la qualité des infrastructures et l'offre de service en loisirs.

ville.beauharnois.qc.ca/rapports-politiques-et-publications/

ACCÈS GRATUIT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE À L'ÉTÉ 2017

© destinationvalleyfield.com

À la suite d'une entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'accès au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et à ses installations sera gratuit pour tous les citoyens cet été. Les usagers devront présenter une carte de la bibliothèque de Beauharnois et une preuve de citoyenneté de la Ville pour les résidents âgés de 16 ans et plus (relevé du compte de taxes, permis de conduire, carte étudiante, etc.).

Aussi, afin de faciliter l'accessibilité au site, la Ville a prévu étendre le tracé de la desserte locale jusqu'au parc régional. Plusieurs trajets par jour seront ainsi effectués au bénéfice des résidents. L'horaire détaillé de la desserte locale se retrouve sur le site de la Ville de Beauharnois sous la section Transport en commun. Au moment de mettre le BVI sous presse, la plage devait demeurer fermée en raison du haut niveau du fleuve, et ce, jusqu'à la mi-juillet. Pour information :

ville.beauharnois.qc.ca | plagevalleyfield.ca | /villebeauharnois

PARCE QU'ON CROIT EN NOTRE JEUNESSE

La Ville est fière de souligner son implication envers la jeunesse en accordant une aide financière de 25 000 $ à la Maison des jeunes.

En complément au maintien et à l'entretien des locaux, la Ville de Beauharnois a confirmé le 31 mai dernier qu'une subvention de 25 000 $ était octroyée à la Maison des jeunes afin d'assurer la poursuite de leur mandat d'intervention auprès des adolescents, en maintenant les services offerts.

De plus, la Ville injectera une somme de 10 000 $ pour l'aménagement d'un terrain multisports au parc du centre communautaire. Montant auquel le Club optimiste Beauharnois-Maple Grove ajoutera une implication financière de 5000 $. Les nouveaux aménagements permettront entre autres la pratique de basketball, de hockey de rue, ainsi que la tenue d'événements de diffusion culturelle.

Beauharnois en santé
COOP DE SOLIDARITÉ

La Coop est fière d'annoncer l'arrivée du Dr Ghumman. Ce nouveau médecin commencera sa pratique à la Coop dès le 12 juillet.

Dr Ghumman a complété son doctorat en médecine à l'Université de Montréal en 2012 et sa résidence en médecine familiale à l'Université de Sherbrooke en 2017. Dès le 12 juillet, il sera présent à la Coop pour faire de la prise en charge de nouveaux patients. Il offrira aussi des places de sans rendez-vous. Il partage la philosophie de la coopérative qui est d'offrir un service accessible, disponible et de proximité pour la communauté. Pour connaître l'horaire du Dr Ghumman, visitez le site Internet de la Coop **beauharnoisensante.com**.

L'inscription en tant que membre est d'une grande importance pour la pérennité et le développement de la Coop.

Prise de rendez-vous et information : 450 395-3990

ACCÈS AUX RAMPES DE MISE À L'EAU DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

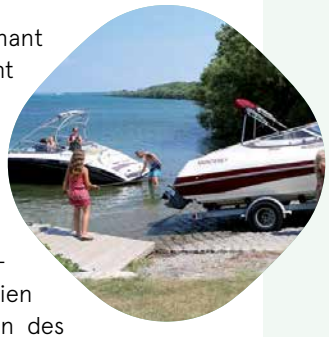

Les rampes de mise à l'eau sont maintenant accessibles. Les citoyens qui se procureront une vignette saisonnière pourront également profiter des rampes de mise à l'eau des villes de Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Salaberry-de-Valleyfield. Initiée par la MRC de Beauharnois-Salaberry, cette nouvelle procédure est un moyen d'assurer le maintien des services de qualité et l'entretien efficace des installations mises à la disposition des amateurs de sports nautiques.

INAUGURATION DE LA PLACE COMMÉMORATIVE

C'est avec une immense fierté que la Ville de Beauharnois a inauguré le 28 juin dernier la place Commémorative, située au cœur du centre-ville de Beauharnois. Cette place souligne le 150e anniversaire de l'incorporation de Beauharnois.

Grâce au soutien financier considérable du Centre des arts contemporains du Québec à Montréal (CAQM), la place Commémorative accueille désormais trois œuvres colossales rappelant l'histoire de Beauharnois chacune à leur façon : *le Cambrien*, un immense nautile de pierre de silice provenant de Beauharnois, réalisé par monsieur Bill Vazan ; la série *Artefacts urbains*, provenant de la collection d'art contemporain de Pointe-du-Buisson, Musée québécois d'archéologie, dont les trois pièces ont été créées par Armand Vaillancourt ; et *l'Empreinte du temps, au-delà de 150 ans passés ensemble !* Une seconde série de trois œuvres géantes réalisées par Pierre Leblanc.

AMÉNAGEMENT DE LA MARINA

Les travaux d'aménagement de la marina devraient débuter sous peu, dès que les permis auront été délivrés par les ministères des Transports et de l'Environnement. Le projet, en deux phases, dont le coût total s'élèvera à 3 400 000 $, prévoit la construction d'une capitainerie ouverte au grand public avec des installations sanitaires, une cafétéria, une aire de repos et une salle de réception, en plus de l'installation de quais flottants pouvant accueillir 99 embarcations à la marina de Beauharnois.

Ce projet est également porteur de développement immobilier, car il constitue l'élément déclencheur de la construction d'au moins trois projets de condominiums au centre-ville. Environ 200 unités d'habitation d'une valeur estimée de plus de 50 millions de dollars sont prévues pour les 5 prochaines années.

NOUVEAUX MODULES DE JEUX DANS LES PARCS

La Ville de Beauharnois a procédé à l'aménagement de nouveaux modules de jeux pour enfants dans plusieurs de ses parcs.

Ainsi, **les parcs des Patriotes, des Cèdres** et le **parc Poissant** ont reçu chacun un nouveau module pour les bambins de 0 à 5 ans, **le parc Bourcier,** un module pour les enfants de 6 à 12 ans, tout comme **le parc St-Eugène** qui, lui, en plus, a été doté d'un module « diamant » pour les grimpeurs. **Le parc des Éclusiers** de son côté a pu profiter d'un nouvel aménagement complet (modules, balançoires et jeux connexes).

Il faut aussi noter l'avancement du chantier pour le futur complexe aquatique qui comprendra un grand bassin de natation, un bassin avec jeux d'eau, des corridors de nage de 25 mètres, une glissade de plus de 4 mètres de haut, une rivière à contre-courant et bien plus. À ce complexe, sera également annexé un nouveau parc avec jeux modulaires pour enfants, un parc de jeux d'eau et du nouveau mobilier urbain.

Parc Bourcier

Parc des Cèdres

Parc des Éclusiers

CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE

13 / 23 JUILLET

THÉÂTRE POUR ENFANTS
Place du marché
(en cas de pluie, salle Marie-Rose)
10 h – Gratuit

12 / 19 JUILLET

DANSE COUNTRY
Place du marché
19 h – Gratuit

13 JUILLET / 10 AOÛT

BBQ DANS LE PARC
Parc Sauvé
18 h 30 – Gratuit

13 / 20 / 27 JUILLET

YOGA AU MUSÉE
Pointe-du-Buisson
9 h 30 à 11 h

13 JUILLET

ACTIVITÉS D'EXERCICE POUR LA FAMILLE
Parc Bourcier
18 h 30 à 19 h 30 – Gratuit

21 JUILLET

CROISIÈRE DÉCOUVERTE

Châteauguay-Beauharnois
10 h à 16 h 30 – 27 $ à 55 $
450 698-3133

30 JUILLET

DÉFI XTRAINING
Bois Robert
7 h à 16 h – À partir de 15 $
info@defixtraining.com

1 / 8 / 15 / 22 AOÛT

YOGA
Parc Sauvé
19 h – Gratuit

5 AOÛT

VOYAGE À OTTAWA
avec croisière
sur le Canal Rideau
FADOQ 450 429-7165

12 / 13 AOÛT

FÊTE
GOURMANDE
Parc Sauvé
Gratuit
450 373-8789

13 AOÛT

NAVETTE
FLUVIALE
Marina Beauharnois
8 h à 16 h – 5 $ le passage

14 AOÛT

CLINIQUE DE SANG
DES LIONS
Salle Marie-Rose
14 h à 20 h
450 698-1602

16 AOÛT

PIQUE-NIQUE
Club des Aînés
Centre communautaire
11 h à 16 h

7 / 14 / 21 AOÛT

JEUX DE SOCIÉTÉ
Place du marché
18 h à 20 h – Gratuit

TOUS LES JEUDIS

TAI CHI
Parc Sauvé
14 h à 16 h

MAI À OCTOBRE

EXPOSITION
FRAGMENTS
D'HUMANITÉ
Pointe-du-Buisson
pointedubuisson.com

Pour information :

450 429-3546
ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :

VILLE DE Beauharnois

PRÉVENTION INCENDIE

Saviez-vous que le paillis représente un risque élevé de créer un incendie en période estivale ? Un paillis trop sec lors de vive chaleur ainsi que des mégots de cigarettes jetés au sol peuvent être à l'origine d'un tel incendie. On recommande entre autres d'arroser le paillis suffisamment lorsqu'il fait très chaud et de dégager d'au moins 45 cm du paillis tout matériel combustible.

LES FEUX EXTÉRIEURS SONT RÉGLEMENTÉS, C'EST À VÉRIFIER !

La Ville de Beauharnois demande la coopération des citoyens en ce qui concerne l'utilisation de foyer extérieur afin de diminuer les risques d'incendie et les désagréments causés par la fumée et l'odeur de feu. L'émission de fumée dense, d'escarbilles, de suie et d'étincelles provenant des cheminées de foyer extérieur ou de toute autre source de même que l'utilisation de fusées et de pièces pyrotechniques constituent des nuisances et sont interdites. Seuls les feux de bois dans les foyers extérieurs aménagés à cette fin sont acceptés.

QUELQUES ÉLÉMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET LA SÉCURITÉ PRÈS DES PISCINES

Une seule piscine est autorisée par terrain, qu'elle soit creusée, hors terre ou démontable. L'accès aux piscines doit être contrôlé par une enceinte d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre. Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. D'autres règlements s'appliquent et peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville (Réf. : règlement de zonage 701).

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC – AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM DANS LE CADRE DES SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 701-28, 701-29 ET 701-30

1- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 701-28

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701-28, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone H-26 à même la zone PAE-26, le 4 juillet 2017.

Zones visées et modification : La zone visée PAE-26 et les zones contiguës HC-16, A-23, H-25, PAE-27, H-28 et I-33 sont illustrées au croquis suivant. Ces zones sont situées sur le chemin du Canal à l'intersection du boulevard de Melocheville. Cette modification consiste à permettre la typologie bifamiliale en rangée pour le futur projet de développement résidentiel du Faubourg du Canal (ancienne pratique de golf du secteur Melocheville).

2- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 701-29

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701 29, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone C-225 à même la zone PAE-20, le 4 juillet 2017.

Zone visée et modification : La zone visée PAE-20 et les zones contiguës CO-17, H-19, HC-21 et P-51 sont illustrées au croquis suivant. Ces zones sont situées sur le chemin du Canal (près de la garderie). Cette modification consiste à créer une nouvelle zone commerciale afin de permettre certains usages commerciaux : Salon de coiffure, d'esthétique ou de bronzage, pharmacie, commerces d'alimentation, de restauration, station-service et lave-auto, service de buanderie et nettoyeur et serrurier.

3- Objet du projet et demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 701-30

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2017 sur le premier projet de règlement numéro 701-30, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-106.

Zone visée et modification : La zone C-106 et les zones contiguës P-66, PAE-105, C-107, P-110, H-111 et HC-215 sont illustrées au croquis suivant. Cette zone est située sur le boulevard Cadieux plus particulièrement dans le projet commercial Harden. Cette modification consiste à ajouter certains usages : salon de coiffure ou d'esthétique, nettoyeur et agence de voyages et de retirer les usages : centre de soins corporels et de détente, spas et microbrasserie.

Ces seconds projets de règlement contiennent une disposition qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toutes les personnes habiles à voter peuvent signer une demande de participation à un référendum dans le cadre de ces seconds projets de règlements.

Conditions de validité d'une demande de participer à un référendum sur les seconds projets de règlements numéros 701-28, 701-29 et 701-30.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être reçue au bureau de la Ville de Beauharnois, au plus tard le 20 juillet 2017 ;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-une (21) personnes ;

Personne intéressée

Est une personne habile à voter de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné toute personne qui, le **4 juillet 2017,** n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 et remplit une des deux conditions suivantes :

i. Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné, depuis au moins 6 mois, au Québec, et doit également, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;

ii. Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné ;

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Les dispositions des seconds projets de règlements numéros 701-28, 701-29 et 701-30 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, permettra de les inclure dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation des projets

Ces seconds projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, au 660, rue Ellice, Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Donné à Beauharnois, ce 10 juillet 2017.
Manon Fortier, greffière

AVIS PUBLIC – EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE, LORS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS, LES RÈGLEMENTS SUIVANTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS :

- **Règlement numéro 2017-10 abrogeant le Règlement sur la Politique des loisirs numéro 2003-010 et ses amendements numéros 2005-004, 2007-003, 2008-003, 2010-010 et 2014-06**
- **Règlement numéro 2017-11 sur le rejet des eaux de gouttières dans les réseaux d'égout**

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauharnois, ce 10 juillet 2017.
Manon Fortier, greffière

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans ce mensuel peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Agente d'information :
Audrey Caza

Directrice des ressources humaines et des communications :
Paméla Nantel

Design graphique, rédaction et révision de textes :
duval design communication

100 % BIOGAZ PERMANENT

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE Beauharnois

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Linda Toulouse — Secteur de Pointe-du-Buisson
Patrick Laniel — Secteur Saint-Louis
Gaëtan Dagenais — Secteur des Îles-de-la-Paix
Michel Quevillon — Secteur de la Beauce
Jacques Daoust — Secteur du parc industriel
Guillaume Lévesque-Sauvé — Secteur des Moissons
Julie Fortin — Directrice générale
Claude Haineault — Maire

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 22 août à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546
ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :